

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 30 Novembre 2022**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 22**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le Trente Novembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

24 Novembre 2022

**Date d'affichage :**

24 Novembre 2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET - B. BERTRAND - M. DUMAS - J. DELCOURT  
F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER - N. TARLANT  
A. JOUBERT – A. VASAI

**Objet de la délibération 67-2022**

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse  
avec la CAF

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL  
S. LEBELLE à M. DUMAS  
JL. CLOEZ à A. RATTIER  
N. LIGNY à G. MOURGUES  
R. BENEJEAN à M. NOEL

Absent(s) excusé(s)

**Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance**

Rapporteur : Sandra LUCZAK

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation au Contrat Enfance Jeunesse signée avec la Caf en ce qui le RPE (Relais Petite Enfance) Territorial Alpilles Montagnette et le poste de coordination.

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse » entre la Caf et la commune de Cabannes du 14 décembre 2018 est modifiée et prolongée.

Le présent avenant intègre les actions, antérieurement inscrites dans une convention « Contrat enfance jeunesse » autre que la présente :

- RPE Territorial Alpilles Montagnette
- Poste de coordination

Les effets de la convention d'objectif et de financement conclue du 01/01/2018 au 31/12/2021 sont prolongés jusqu'au 31/12/2022.

**Le Conseil municipal,**

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Et après en avoir délibéré,**

## DECIDE

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation au Contrat Enfance Jeunesse

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet avenant

**VOTE :**

**Pour :** G. MOURGUES - Josiane HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET  
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS  
M. SOLER - N. TARLANT - A. JOUBERT – A. VASAI – M. AUGIER – S. LEBELLE – J.L. CLOEZ – N. LIGNY

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance

Maggie SOLER

